

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2017

Le compte rendu du conseil municipal du 10 OCTOBRE 2017 a été adopté à l'unanimité.

Xabi LARRE s'est présenté en cours de séance, à compter de la question n°9 - CLASSEMENT DE PARCELLES EN VOIRIE COMMUNALE

1^{ER} POINT – TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU A LA CAPB

Monsieur le Maire a rappelé qu'au 1^{er} janvier 2018, la compétence Eau potable / Assainissement sera transférée à la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Ce transfert de compétence implique un transfert de moyens qui consiste en

- une mise à disposition des biens meubles et immeubles de la régie de l'eau par un procès-verbal signé par Monsieur le Maire.

Les biens immeubles concernés sont : Iturxilo, Kurutxamendi, réseaux et ouvrages annexes

Les biens meubles concernés sont : l'appareil de détection de fuite, stock et petit matériel.

- Une Convention de gestion

La convention est proposée par la CAPB pour une durée d'un an et prévoit l'animation du service de l'eau par le personnel municipal.

- Tarifs 2018 du service de l'Eau

A partir du 1/01/2018, les budgets eau et assainissement seront assujettis à la TVA. Les propositions de tarifs sont les suivantes :

- Redevance communale de l'eau 1,00 € par m³ TTC
- Abonnement forfaitaire 10,00 € TTC
- pour les usagers industriels (soit une consommation de 6 000 m³ par an et plus), la redevance communale de l'eau au m³ serait calculée sur 70% du tarif de consommation domestique.
- Tarifs matériel régie de l'eau

Ces trois points relatifs au transfert de la compétence Eau ont été acceptés par l'Assemblée à l'unanimité.

2^{ème} POINT - CAPB – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité les rapports de la CLECT qui concernaient :

- les montants des attributions de compensation de base,
- les ajustements liés à l'application des principes prévus dans le pacte financier (neutralité fiscale et neutralité budgétaire).

3^{ème} POINT – ELECTRIFICATION RURALE

Le Conseil Municipal a accepté la proposition du SDEPA relative au remplacement de 51 ballons fluorescents, pour un coût total de 43 684,35 €. La participation de la Commune s'élèvera à 21 807,64 €, à financer sur emprunt du Syndicat. Cette délibération a été adoptée à l'unanimité

4^{ème} POINT – REHABILITATION DU TRINQUET

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le programme de réhabilitation du Trinquet qui consiste en une réfection de la toiture, mise aux normes électriques, renouvellement du filet et remise en peinture pour une enveloppe estimée à 170.000 €.

L'Assemblée a accepté la proposition de mission Maîtrise d'œuvre présentée par SARL Euskal Concept Bâtiment (1.900 € + 6% des travaux) et la proposition d'une étude de vérification de la charpente métallique par JM LURO (4.800 €).

5^{ème} POINT – ZONE DE FRET / ECHANGE DE TERRAINS

Le Conseil municipal a accepté à l'unanimité l'échange de parcelles situées à la zone de frêt avec Samuel PAULET.

6^{ème} POINT – demandes de dégrèvement sur factures EAU

Le Conseil municipal a accepté les demandes de dégrèvement présentées par des abonnées ayant réalisé les travaux de réparations suite à fuite d'eau constatées pour un montant total de 2.756 ,36€.

7^{ème} POINT – Admission en non-valeur

Le Conseil municipal a décidé d'admettre en non valeur :

- à la majorité, 19 844,51 € au bénéfice du SIVU de l'Abattoir (abstention d'Isabelle HENRY et Laurent INCHAUSPE),
- à l'unanimité, 2 725,71€ sur le Budget de l'eau, refusant l'admission des créances supérieures à 100€,
- à l'unanimité, 924,03€ sur le budget général.

8^{ème} POINT – Décisions modificatives

Le Conseil Municipal a accepté des virements de crédit au sein du Budget général 2017 et du Budget annexe de l'Eau 2017, équilibrés.

9^{ème} POINT – CLASSEMENT DE PARCELLES EN VOIRIE COMMUNALE

Après avoir rappelé les enjeux de classement en voirie communale, Monsieur le Maire a fait part d'un certain nombre de voies qui assument des fonctions de circulations publiques mais qui relèvent du domaine privé.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de classer ces voies dans la voirie communale.

10^{ème} POINT – TARIFICATION DES REGIES TOURISTIQUES

Après présentation des résultats des régies dites touristiques sur l'exercice 2017, le Conseil municipal a décidé de porter la redevance de l'aire de camping-car du Fronton à 9€ par 24H, à compter du 01/01/2018. Trois absentions : Nadine GUENARD, Isabelle HENRY et J-Bernard LHOSMOT.

11^{ème} POINT – CREATION DE CAVURNES AU CIMETIERE

Dans le cadre de l'aménagement du Columbarium, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de créer une redevance pour les cavurnes, s'élevant à 500€ pour une durée de trente ans.

12^{ème} POINT – AVENANT AU BAIL DU VVF

Le Conseil Municipal a fixé à l'unanimité le terme du bail qui lie la Commune au VVF au 31/10/2023 et a chargé Monsieur le Maire de signer l'avenant correspondant.

13^{ème} POINT – TOITURE DE L'ÉGLISE

L'Assemblée a décidé de lancer un programme de restauration de la charpente couverture de la nef de l'Eglise, a accepté la proposition d'étude diagnostic (5 790€) et mission de maîtrise d'œuvre (10% du montant HT des travaux) émanant de l'équipe d'Architectes du Patrimoine Philippe LEBLANC et Alexandrine VANEL-DULUC et à sollicité auprès de la DRAC, une subvention aussi élevée que possible, à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil municipal a accepté, à l'unanimité, le versement d'indemnités de conseil auprès des deux receveurs municipaux, pour l'année 2017.

La secrétaire de séance,

Karine EYHERABIDE.